Le Journal de Gien, 9 août 2018

4 JEUDI 9 AOUT 2018 LE JOURNAL DE GIEN

Interview — Politique

JEAN-PIERRE SUEUR, SÉNATEUR DU LOIRET, CO-RAPPORTEUR DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE BENALLA

« Une foule de questions »

Le sénateur socialiste du Loiret mène, avec le président de cette commission Philippe Bas (LR) et Muriel Jourda (LR), co-rapporteuse, l'enquête du Sénat sur l'affaire Benalla. Sans politique politicienne, affirme-t-il, mais pour connaître la vérité, identifier les dysfonctionnements et proposer des solutions. Le point avec lui, alors qu'une deuxième série d'auditions est annoncée en septembre.

■ Bien connu de tous les élus du Loiret, encore président au comice agricole de Coullons ce week-end, le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur a vu les feux de l'actualité se braquer sur sa personne ces dernières semaines. Et les médias nationaux (télévisions, radios, presse écrite) leur trouve leurs micros. La raison : il a été élu co-rapporteur de la commission d'enquête du Sénat à propos de l'affaire Benalla. Une commission qui apparaît au public moins politicienne et au travail plus approfondi que celle de l'Assemblée nationale…

« Les Français se sont passionnés »

Comment la commission du Sénat a-t-elle abordé son travail d'enquête à propos de cette affaire Benalla ?

Nous avons décidé, au Sénat, de prendre cette affaire très au sérieux. La loi nous donne en effet les mêmes droits que ceux dont disposent les juges lorsqu'ils se transforment en commission d'enquête. Tous les membres étaient invités, mes collègues m'ont dit rapporteur. Il était hors de question que cette commission fasse de cette affaire un enjeu politique ; au contraire, nous avons souhaité qu'elle soit totalement indépendante. Tout cela est venu en 3e lecture du projet de loi Asile-Immigration, avec la loi Elan (Loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), celle sur l'immigration, celle sur l'eau et l'assainissement, etc. Mais personne n'est obligé de se présenter à une élection…

Nous avons décidé, en effet, de la création d'une commission d'enquête. Tous les membres étaient invités, mes collègues m'ont dit rapporteur. Il était hors de question que cette commission fasse de cette affaire un enjeu politique ; au contraire, nous avons souhaité qu'elle soit totalement indépendante. Tout cela est venu en 3e lecture du projet de loi Asile-Immigration, avec la loi Elan (Loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), celle sur l'immigration, celle sur l'eau et l'assainissement, etc. Mais personne n'est obligé de se présenter à une élection…

Nous avons décidé, en effet, de la création d'une commission d'enquête. Tous les membres étaient

Très sollicité par les médias (ici RTL), Jean-Pierre Sueur a multiplié les interviews.

Christophe Castaner, le député général de La République en marche, interrogé par le sénateur Jean-Pierre Sueur, on direct à la télévision sur le chaîne Public Sénat : ces auditions ont battu des records d'audience.

d'accord pour mener des auditions publiques et entendre qui nous voulions. Nous avons reçu seize personnes, ce qui doit représenter 20 ou 25 heures de télévision. Les Français se sont passionnés : jusqu'à 1 800 000 spectateurs sur Public Sénat !

Vous-même, comment avez-vous questionné les personnes auditionnées ?

Nous avons tenu à poser des questions précises, courtoises mais sans concession. Au ministre de l'Intérieur comme au secrétaire général de l'Élysée. Je les ai d'ailleurs repris : ils nous ont dit que le président de la République les avait autorisés à venir ; non, ils devaient venir, car c'est obligatoire.

L'Assemblée nationale est plus souvent mise en avant dans les médias, pensez-vous que le Sénat a trouvé sa place avec le rôle de Sénat ?

Non, je ne le crois pas. Il y a deux assemblées, l'un effectuant trois mandats de député, un de sénateur : pour faire des lois, la navette est nécessaire, le rôle du Sénat est connu. Je n'ai pas le sentiment que dans le Loiret, il n'existe pas…

Et maintenant ?

Nous avons entendu toutes les personnes que nous souhaitions. Une seconde série d'auditions commencera en septembre.

Auditionnerez-vous Alexandre Benalla ?

Nous réfléchissons. Il nous a fait savoir qu'il voudrait être reçu. Il n'y a pas d'obstacle, mais nous sommes attentifs. On ne peut pas faire travailler une commission d'enquête du Sénat sur une affaire en justice. Les seize personnes auditionnées ont juré de dire la vérité, toute la vérité. Devant un juge, on ne prête pas serment. Nous sommes attachés à ne pas empiéter sur le travail de cette justice. Nous ne savons pas encore si nous prendrons notre décision en septembre.

« Frappé par le nombre de contradictions »

Quels sont les objectifs de la commission d'enquête ?

1. Nous essaierons d'établir les faits.

2. Nous explorerons l'ensemble des dysfonctionnements : la chaîne de responsabilités, l'application de l'usage de l'article 40 dans un cas comme celui-ci ; la délivrance d'un permis de port d'armes à un proche collaborateur du président de la République ; le statut des observateurs, qui peuvent être des chercheurs, des journalistes, il faut formaliser, rendre ces personnes légitimes dans la séparation des pouvoirs ; les sanctions. Une foule de questions relèvent du bon fonctionnement des institutions.

3. Faire des propositions pratiques, positives, utiles et constructives.

Quels sentiments vous inspirent ces premières auditions ?

Je suis frappé par le nombre de contradictions qui subsistent. Comment, le 1er mai, quelqu'un est arrivé sur une manifestation, a été repéré par des observateurs, a endossé le rôle de policier et s'est mis à molester des citoyens, sous le regard de la police ? C'est singulier. Le soir même, il est montré que M. Benalla et son ami Vincent Crase se retrouvent à la salle de commandement de la police : il n'a aucun titre pour être là. Article 40 : toute autorité constituée qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou un délit doit saisir le procureur de la République ; le directeur de cabinet et le secrétaire général ne le font pas, pourquoi ? Tout se passe comme si on voulait étouffer l'affaire. Puis, il y a eu la vidéo de Vincent Crase se retrouve au transfert des corps de Mme Simone Veil et son époux au Panthéon, il est chargé de l'arrivée des Bleus, il est même dans le bus… ce ne sont pas des tâches subalternes. Tout le monde s'interroge et nous apprenons que M. Benalla a été viré des vidéos du 1er mai… alors que des vidéos doivent être détruites au bout de toute jours. Ces vidéos ne l'ont pas été, elles sont montrées sur les réseaux sociaux, par des personnes proches de LREM. Mais Christophe Castaner (député général de La République en marche), me dit qu'il ne connaît rien à tout ça…

Et le port d'armes ? On l'a donné à M. Benalla, nous savons qui a signé. On parle de police privée à son propos alors qu'il est à la tête d'une cellule par l'Élysée, pourquoi ? Il est accrédité secret défense, pourquoi ? Tout cela est bizarre. Il existe une foule de questions sans réponse.

« Partout où je vais, les gens m'en parlent »

Pour vous, qui est Alexandre Benalla ?

Il apparaît comme un garde du corps. Une autre qui n'a aucun rapport avec ceux qui nous avait été confiée par l'Élysée, pour former la protection de la présidence de la République. Il semblerait que M. Benalla y soit associé. Pourquoi ? C'est comme s'il y avait une volonté de créer une cellule autonome.

Comment aborderez-vous cette deuxième série d'auditions, en septembre ?

Avec indépendance, exigence, et sans complaisance, au service de la République.

Vous parle-t-on de cette affaire sur le terrain ?

On n'a beaucoup vu à la télévision, entendu à la radio, il existe même un jeu vidéo sur Twitter consacré à cette affaire : j'ai gagné en popularité! Partout où je passe, le sénateur (à droite) entend parler de l'affaire, comme ici lors du comice de Coullons.

PROPOS RECUEILLIS PAR FRANÇOIS RAULET

Partout où il passe, le sénateur (à droite) entend parler de l'affaire, comme ici lors du comice de Coullons.

Phoca PDF